

Ordre du jour n° AB

## REUNION DU BUREAU DU 6 JUILLET 2018

### DELIBERATION N°B18/076

2, avenue Grüner – CS 32902  
42029 St-Étienne Cedex 1  
T. 04 77 47 47 50  
F. 04 77 47 47 98

www.epora.fr

### AVIS DU BUREAU SUR LES CONVENTIONS PRESENTÉES LORS DE LA SEANCE DU PRESENT BUREAU

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), et notamment son article 10 ;
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>ER</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général,

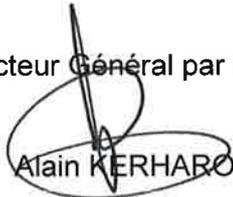
Considérant que :

- En application de la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>ER</sup> décembre 2017, les conventions d'études et de veille foncière répondant aux conditions définies, sont approuvées par le Directeur Général après avis du Bureau,

Sur propositions du Président :

- Les Conventions d'Etudes et de Veille Foncières présentées pour avis ce jour, reçoivent un avis **FAVORABLE** du Bureau (liste en pièce jointe),

Le Directeur Général par intérim

  
Alain KERHARO

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation.

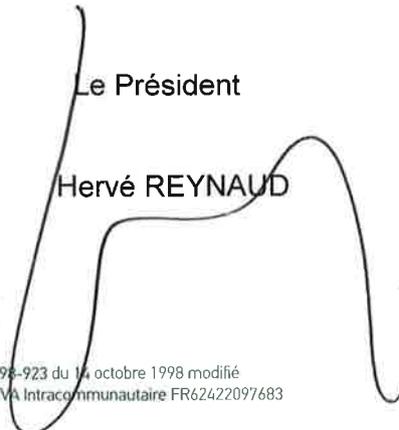
La Secrétaire Générale adjointe  
pour les affaires régionales

11/2018  
7

Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) | Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié  
RCS Saint-Étienne B 422 097 683 | APE 8413Z - SIRET 422 097 683 00037 | TVA Intracommunautaire FR62422097683

Christine MESSROLLE

Le Président

  
Hervé REYNAUD

## Conventions d'études et de veille foncière soumises au Bureau Réunion du 6 juillet 2018

Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec les Partenaires	Axe du PPI	MOTIF D'EXAMEN PREALABLE EN BUREAU					Durée si # 4 ans	Etudes : montant en K€	Charge EPORA %	AVIS Bureau
		Absence PLU- SCOT	ICPE	SRU	Travaux mise en sécurité	Autre				
Commune Aubenas et la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas – ZAE des Tuileries (07D016)	<b>1</b>	<b>X</b>						<b>30</b>	<b>50</b>	FAVORABLE
Avenant N°3 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec la Commune de Le Teil et la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron– OPAH RU (07E001)	<b>2</b>	<b>X</b>								FAVORABLE
Commune Livron-sur-Drôme et la Communauté de Communes du Val-de- Drôme– Saint Blaise (26A009)	<b>2</b>	<b>X</b>						<b>40</b>	<b>50</b>	FAVORABLE
Avenant N°1 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec la Commune de Alixan et la Communauté d'Agglomération Valence Romans – Ilôt Dauphiné Provence (26E037)	<b>2</b>		<b>X</b>							FAVORABLE
Avenant N°2 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec la Commune de Loriol- sur-Drôme et la Communauté de Communes du Val de Drôme – Centre Ville (26A036)	<b>2</b>	<b>X</b>								FAVORABLE
Commune Le Perréon et la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône - Site ancienne cuverie (69A076)	<b>2</b>	<b>X</b>						<b>40</b>	<b>50</b>	FAVORABLE
Commune de Saint Bonnet Le Courreau et Loire Forez Agglomération – Centre-bourg (42G067)	<b>2</b>	<b>X</b>						<b>15</b>	<b>50</b>	FAVORABLE